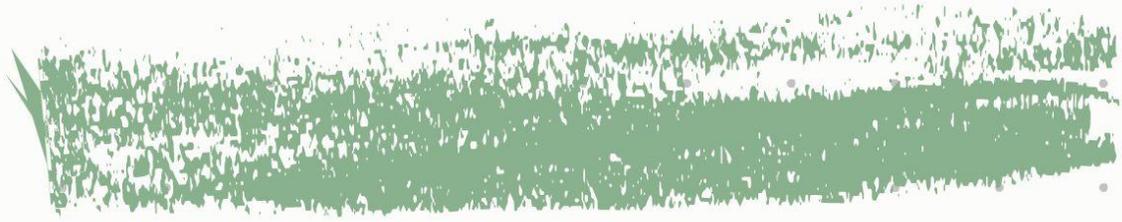
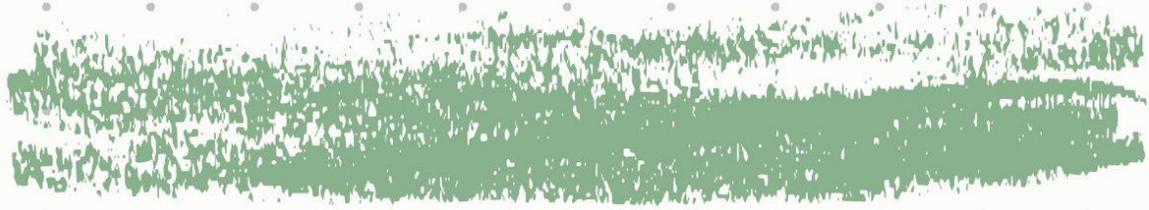




ÉCOLE DE LA
ROSE-DES-VENTS



Informations importantes



Année 2023-2024



Calendrier scolaire 2023-2024 PRIMAIRE

JUILLET 2023							AOÛT 2023							SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				
30	31																										

NOVEMBRE 2023							DÉCEMBRE 2023							JANVIER 2024							FÉVRIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3	
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29		
							31																				

MARS 2024							AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN 2024						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4							1
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	
31																					30						

13 journées pédagogiques régulières

4 journées pédagogiques collaboratives

3 journées pédagogiques pour cas de force majeure

Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 11 mars, 19 avril, 10 mai

Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 29 août 2023
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2024

180 jours d'enseignement

Horaire des spécialités



	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10
1 ^{re} période										
2 ^e période										
récréation										
3 ^e période										
diner										
4 ^e période										
récréation										
5 ^e période										

Personnel de l'école



50, rue Arlette-Fortin
Lévis, Québec, G6Z 3B9



418 839-0098

Secrétariat # 0
Service de garde # 1



rosevents@cssdn.gouv.qc.ca

Directrice : Caroline Gingras
Secrétaire : Josiane Lemieux
Service de garde : Marie-Claude Guay-Bernard
Orthopédagogue : Geneviève Labrie
Infirmière :
Psychoéducateur : Félix Riou
Ergothérapeute : Marie-Josée Champagne

L'agenda appartient à

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Titulaire : _____ Groupe : _____

En cas d'urgence

Téléphone à la maison : _____ Nom : _____

Autre no. de téléphone : _____ Nom : _____

Autre no. de téléphone : _____ Nom : _____

Allergie(s) : _____





Message aux parents et aux élèves

À l'école de la Rose-des-Vents, la réussite des élèves est ce qu'il y a de plus important. Nous travaillons tous pour que le climat scolaire soit positif afin que chacun soit motivé à apprendre dans un milieu où il se sent en sécurité et où le respect et la confiance mutuels sont présents.

Les règles de conduite de la Rose-des-Vents et la gestion des manquements sont élaborées à partir d'un principe **éducatif**. Notre code de vie comprend des gestes de réparation et des mesures de soutien. Les intervenants attribuent des conséquences logiques qui reposent sur l'analyse de la situation selon les facteurs suivants : intensité, fréquence, constance et durée.

Afin de s'assurer que le code de vie soit respecté par les élèves de l'école, l'équipe a élaboré des règles de conduite claires connues de tous et appliquées avec constance et cohérence. Les intervenants enseignent explicitement les comportements attendus et mettent en place des mesures de renforcement.

Vous recevrez, via Mozaïk Portail parent, des observations et les interventions en lien avec les comportements de votre enfant (comportements positifs, manquements mineurs, manquements majeurs).

Dans les pages suivantes, se retrouvent :

- les valeurs du centre de services scolaire et de l'école;
- les règles de conduite de l'école;
- les mesures apportées pour aider à faire respecter ces dernières;
- les différentes consignes de fonctionnement de l'école.

La direction

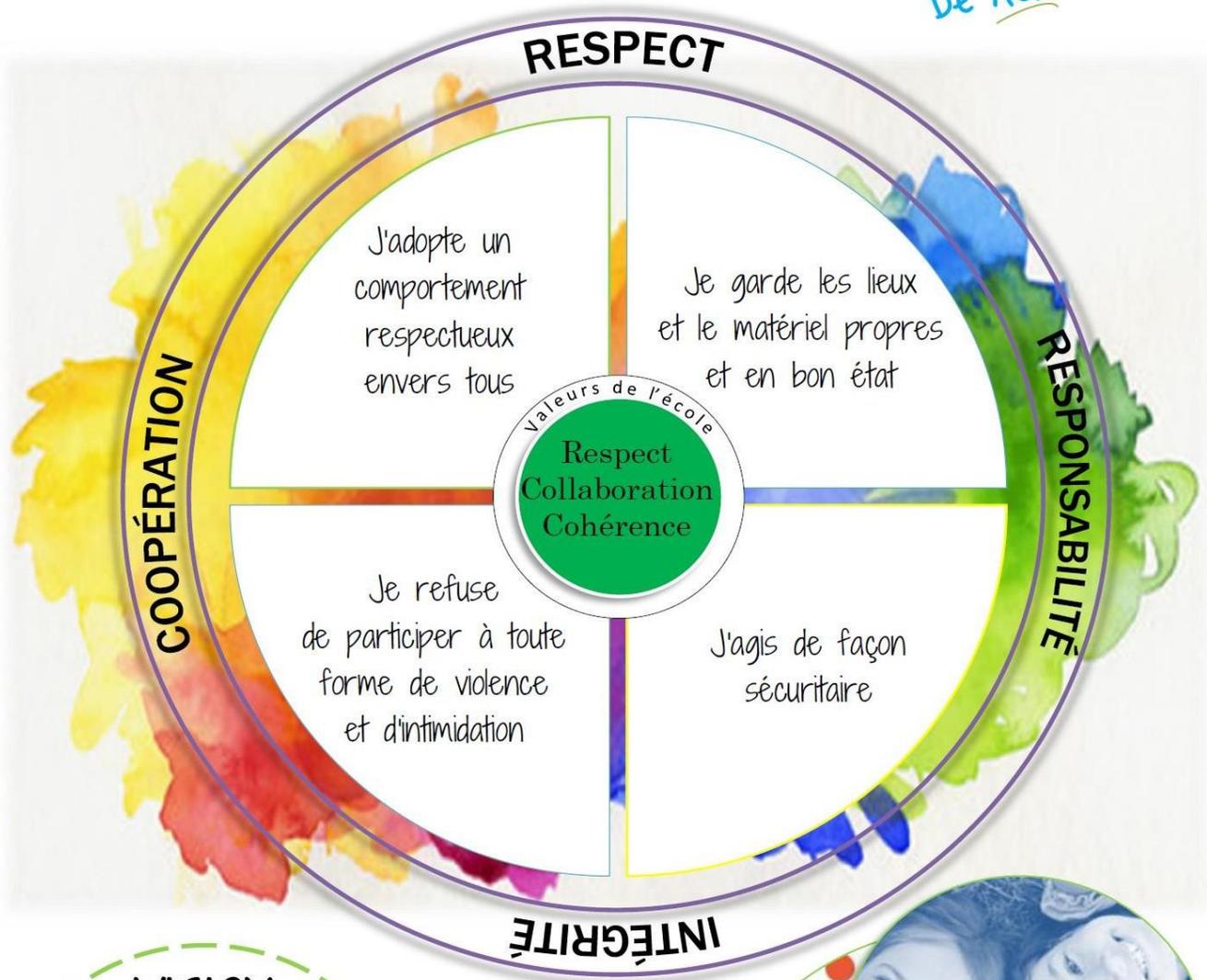
-
- Mon enfant et moi avons pris connaissance des règles de conduite et des consignes de fonctionnement de l'école

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de l'élève : _____

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



VISION

La Rose-des-Vents,
pour
outiller l'élève et le
guider
vers son sommet

MISSION

Une équipe
cohérente et
engagée pour un bien
être partagé !



Règles de conduite 2023-2024

Milieux								
Classes	Corridors		Toilettes	Gymnase et vestiaires	Secrétariat	Bibliothèque	Cour d'école	Service de garde
	Heures de cours	Entrées et sorties						
Attentes Respect <ul style="list-style-type: none"> • J'utilise les formules de politesse, svp et merci • J'applique les consignes données • J'écoute la personne qui parle • Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour • J'accomplis adéquatement le travail demandé • Je prends soin des autres et du matériel • Je garde l'environnement propre 	<ul style="list-style-type: none"> • Je marche • Je circule à droite • Je m'occupe de moi-même • Je respecte l'espace des autres • Je garde l'environnement propre 		<ul style="list-style-type: none"> • Je suis silencieux • Je respecte l'intimité des autres et la mienne • Je me lave les mains • Je garde l'environnement propre 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise les formules de politesse, svp et merci • J'applique les consignes données • Je prends soin des autres • J'utilise le matériel adéquatement • Je garde l'environnement propre • J'agis de façon sécuritaire • Aux vestiaires, je respecte l'intimité des autres et la mienne 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise les formules de politesse, svp et merci 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise les formules de politesse, svp et merci • Je suis silencieux • J'applique les consignes données 	<ul style="list-style-type: none"> • J'applique les règles de la cour d'école • J'applique les consignes données par tous les intervenants • Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres • J'utilise le matériel adéquatement • J'agis de façon sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • J'applique les formules de politesse, svp et merci • J'applique les consignes données • Je prends soin des autres et du matériel
	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule en silence • Je garde mon rang 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde le silence au son de la cloche «Vivaldi» • Je change mes souliers (intérieur, extérieur) 						
En tout temps, je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.								

Interventions éducatives



Mesures de renforcement	Mesures d'aide et de soutien	Mesures de réparation	Mesures disciplinaires
<ul style="list-style-type: none"> • Félicitations verbales • Félicitations gestuelles (pouce levé) • Félicitations écrites • Avoir un privilège personnel • Avoir un privilège de groupe • Passer un moment privilégié avec un adulte • Participer à une récréation prolongée • Vivre une période récompense • Avoir une responsabilité spéciale • Communication aux parents pour souligner les bons coups • Billets « Bravo » 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner les comportements attendus • Modéliser les comportements attendus • Faire des pratiques guidées • Soutenir les comportements positifs • Vivre des ateliers d'habiletés sociales • Jumeler l'élève avec un pair expert • Utiliser du matériel (aide-mémoire, pictogramme, etc.) • Utiliser une technique d'impact • Être en garde à vue avec intervention de l'adulte • Fonctionner avec une feuille de route • Rencontrer un intervenant de l'école • Être en tutorat avec un adulte signifiant • Collaborer avec le parent 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation avec la personne lésée pour le choix de la réparation • Faire des excuses verbales • Servir de modèle pour le comportement attendu • Faire des excuses écrites • Aider un pair • Aider un adulte • Nettoyer ou réparer ce qui a été endommagé • Trouver une solution ou une alternative au geste posé • Lire à un autre élève une histoire qui est en lien avec le geste posé • Faire un travail en lien avec le geste posé • Faire la promotion dans l'école de la règle enfreinte • Collaborer avec le parent 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Avertissement écrit • Remplir une fiche de réflexion • Collaborer avec le parent • Perdre un privilège • Être retiré • Reprendre un travail à l'école ou à la maison • Reprendre du temps à l'école • Suspension à l'interne • Suspension à l'externe • Interdiction de contact • Déplacements supervisés

Informations générales

À l'intention des parents et des élèves de l'école de la Rose-des-Vents

1. Accueil des parents et des visiteurs

Parents et visiteurs sont priés de se présenter à la porte du secrétariat dès leur arrivée pour signifier leur présence, venir chercher leur enfant, lui apporter un objet ou pour tout autre motif.

Aucun parent n'est autorisé sur la cour d'école lorsque celle-ci est utilisée par le service de garde ou l'école.

Si vous désirez rencontrer l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant, veuillez l'en aviser par le biais d'un message écrit ou communiquer avec le secrétariat pour prendre rendez-vous.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT, POUR TOUT VISITEUR, DE CIRCULER DANS L'ÉCOLE.

2. Heures d'ouverture de l'école et du service de garde

Secrétariat :	7 h 30 à 11 h 30 12 h 30 à 15 h 30
Service de garde :	Matin : 7 h 00 À 7 h 45 Dîner : 11 h 25 À 12 h 40 Après-midi : 15 h 20 À 17 h 45
Bureau du service de garde :	8 h 30 à 16 h 00 (responsable)

PRÉSCOLAIRE

7 h 55 : Entrée des élèves
8 h à 11 h 25 : Période de cours
12 h 50 : Entrée des élèves
12 h 55 à 14 h 12 : Période de cours

- Surveillance à compter de 7 h 45 le matin et 12 h 40 le midi.
- À 14 h 12, les enseignantes assurent un départ ordonné en accompagnant les élèves soit au service de garde soit à l'extérieur pour ceux qui se dirigent vers la maison.

PRIMAIRE

7 h 45- 7 h 55	Arrivée des élèves et surveillance
7 h 55	Entrée des élèves
8 h – 10 h	Période de cours
10 h – 10 h 25	Récréation
10 h 25 – 11 h 25	Période de cours
11 h 25 – 12 h 40	Période de dîner
12 h 40 – 12 h 50	Arrivée des élèves et surveillance
12 h 50	Cloche pour l'entrée des élèves
12 h 55 – 13 h 55	Période de cours
13 h 55 – 14 h 20	Récréation
14 h 20 – 15 h 20	Période de cours
15 h 20 – 15 h 35	Départ des élèves et surveillance

3. Présence à l'école

Les parents doivent veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure à l'école. Les absences ou les retards répétés d'un enfant seront signalés aux parents qui devront prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. L'enfant qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat avant de se diriger en classe.

4. Parent qui vient chercher son enfant sur les heures de classe

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant, il doit se présenter à la porte principale. L'enfant est alors informé et se dirige vers le secrétariat avant d'aller rejoindre le parent.

5. Contrôle des absences

Lors d'absence pour motif de loisirs (exemple : voyage, tournoi de hockey) l'école par le biais des enseignants n'a pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent. De plus, en période d'examen, il n'y aura pas de reprise au retour de l'élève si la période avait été prévue.

Par ailleurs, le MEES a demandé pour les épreuves ministérielles (4^e et 6^e année) d'informer les parents des périodes d'évaluations ministérielles afin d'assurer la présence de tous les élèves.

6. Motivation des absences, retard ou départ hâtif en classe

VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PORTAIL

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile **absences**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes.

Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application **MParent** : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à rosevents@cssdn.gouv.qc.ca ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à priorisé pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

7. Absence, retard ou départ hâtif au service de garde par courriel ou par téléphone

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel :

service-garde.rose-des-vents@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone **418-839-0098 poste 1.**

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.

8. Stationnement, circulation et sécurité

Lorsque tes parents viennent te reconduire par la rue de la Citronnelle, il est important qu'ils s'assurent de toujours laisser deux voies de circulation dans la rue. Le stationnement de la bibliothèque ainsi que les rues adjacentes sont de bonnes alternatives.

Si tu es un marcheur et que tu dois traverser la rue de la Prairie, tu dois le faire à l'endroit où se trouve le brigadier, par mesure de sécurité.

9. Heures d'arrivée

Lorsque tu viens à l'école, il est important que tu n'arrives pas avant 7 h 45 ou 12 h 40, car avant ces heures il n'y a pas de surveillants pour te venir en aide en cas de besoin.

10. Circulation dans l'école

Pour vivre dans un milieu calme et sécuritaire et par respect pour ceux qui partagent notre milieu de vie :

- Tu circules calmement en tout temps et en silence lorsque les cours sont commencés.
- Sur la cour, lorsque la cloche sonne, tu dois cesser de jouer et tu dois aller prendre ton rang.
- Tu entres et tu sors de l'école sans tarder, par la porte qui t'est assignée.

11. Vouvoiement

Le vouvoiement étant en vigueur à l'école, les élèves l'emploient avec tous les adultes. Ils les interpellent en précédant leur prénom ou leur nom de madame ou monsieur.

12. Casier de l'élève

Objets personnels

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, MP3, iPod, cartes d'échange, cellulaire, petites voitures) sauf pour des activités pédagogiques autorisées. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des pertes, des bris ou des vols.

13. Tenue vestimentaire et objets personnels

Je porte une tenue vestimentaire décente et adéquate selon la saison. Pendant la saison hivernale, les bottes et les vêtements d'hiver sont obligatoires.

- Les mini-jupes, les bretelles spaghetti, les gilets trop courts (au-dessus du nombril) sont interdits, de même que les pantalons portés en bas des hanches.
- Je ne porte aucun vêtement ou accessoire associé à la violence.
- Je dois posséder deux paires de chaussures : l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.
- Les sandales de plage (gougoune) sont interdites pour des raisons de sécurité.

14. Médias sociaux et navigation sur internet

L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école. Si j'utilise les réseaux sociaux ou navigue sur Internet, je dois être respectueux dans mes écrits et je ne publie pas les textes ou les photos de quelqu'un sans avoir eu son autorisation.

15. Matériel mis à la disposition des élèves

Les élèves sont responsables du matériel que l'école met à leur disposition : manuels scolaires, dictionnaires, livres de bibliothèque, etc.

Ils devront rembourser les coûts de remplacement ou de réparation du matériel perdu ou brisé. La direction informera les parents par écrit des pertes ou des bris causés et des coûts de remplacement.

16. Planche et souliers à roulettes, patins à roues alignées

L'usage de la planche à roulettes, des patins à roues alignées de même que de la trottinette est interdit à l'école.

17. Bicyclette

CONDITIONS D'UTILISATION DE SA BICYCLETTE À L'ÉCOLE

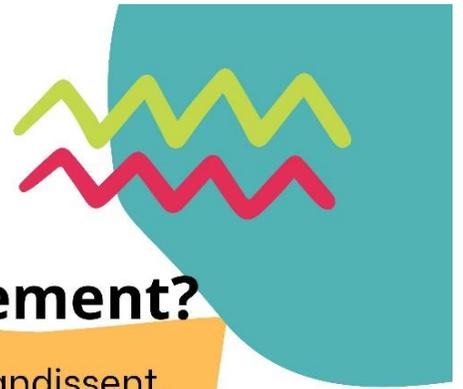
- Respecter les éléments de sécurité lors de la randonnée vers l'école ou le retour à la maison
- Port obligatoire du casque de sécurité
- Attacher sa bicyclette avec un bon cadenas
- Ne pas circuler sur le stationnement et la cour avec sa bicyclette

Enfin, l'élève qui apporte sa bicyclette à l'école le fait à ses propres risques. Nous ne nous rendons pas responsables des bris ou des vols qui peuvent survenir. Aussi, le non-respect des conditions mentionnées peut entraîner la perte du privilège de venir à l'école à bicyclette.

18. Collation

Par mesure de prévention pour les élèves aux prises avec des allergies, tous les aliments à base de noix, d'amandes ou d'arachides sont proscrits. Les gommes et les friandises ne sont pas permises. (Voir politique sur page suivante)

Politique alimentaire



Une collation, c'est quoi exactement?

Une dose d'énergie entre les repas. Les enfants grandissent, bougent et apprennent, ce qui demande beaucoup d'énergie. Également, le nombre d'heures passées en milieu scolaire signifie qu'une certaine quantité d'aliments doit y être consommée. Ils ont de grands besoins, mais un petit estomac. Les collations leur offrent plusieurs occasions de manger.



En tant que milieu éducatif, nous prônons l'adoption d'une bonne hygiène de vie, ce qui inclut les saines habitudes alimentaires.



Quelques idées
de collations nourrissantes
et **permises**

- Fruits frais
- Compote de fruits
- Crudités et humus
- Barres tendres ou muffins maison
- Yogourt (à boire, tube, contenant)
- Smoothie
- Pois chiches rôtis
- Œuf cuit dur
- Craquelins et fromage
- Céréales sèches peu sucrées

Ce type d'aliments est considéré comme un dessert. Ils seront autorisés seulement dans la boîte à lunch du midi ou pour des occasions spéciales:

- Barres tendres enrobées de chocolat
- Biscuit ou galette de type Patte d'ours ou Oreo
- Pouding chocolat, caramel ou vanille et Jello
- Friandises de type Fruit-o-long
- Gâteaux commerciaux de type Vachon



Pour la
sécurité de
nos élèves
allergiques



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

- **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**
Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.
- **AU SERVICE DE GARDE ?**
Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.
- **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**
Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500
SAINT-AGAPIT : 418 888-0500
SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**,
M^{me} Véronique Lessard
poste 52003;
- **un changement ou un transfert d'école**,
M. François-Michel Bonneau-Leclerc
poste 52007;
- **les cours d'été**
M^{me} Christine Pilote
poste 52018;
- **le camp d'été en anglais**
M^{me} Johanne Bergeron
poste 52021;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)**
M^{me} Sonia Bourget
418 838-3398.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général :
 - au **poste 55015**;
 - par courriel à l'adresse suivante : **sg@cssdn.gouv.qc.ca**.
- Pour le protecteur de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - au **poste 51010**;
 - par courriel à l'adresse suivante : **protecteur.eleve@cssdn.gouv.qc.ca**.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'HORIZON



L'HORIZON : UN MILIEU D'APPRENTISSAGE, ET UN MONDE D'OPPORTUNITÉS À TA PORTÉE !

Désireuse de t'offrir un environnement sécurisant et personnalisé, notre équipe ne cesse d'innover pour te permettre de t'investir dans des activités pédagogiques variées, de vivre des activités parascolaires enlevantes et d'intégrer des équipes de sports dynamisantes.

Nous sommes fiers d'offrir, à notre école, plein de possibilités stimulantes pour la poursuite de ton parcours scolaire. Tu découvriras des profils adaptés à tes champs d'intérêt pour soutenir ta motivation et ton engagement.

PROGRAMMES

- DÉCLIC interdisciplinaire
- DÉCLIC Langues internationales

PROFILS

- Arts plastiques
- Basketball
- Multisport
- Musique
- Plein air
- Projet personnel d'orientation (PPO) » 3^e secondaire seulement
- Robotique
- Sports filles énergiques

En continuité avec ce que tu vis au primaire, tu remarqueras rapidement que nous accorderons beaucoup d'importance à ton encadrement pédagogique, social et personnel.

Chez nous, tu apprendras à te faire respecter et à respecter les autres, à prendre ta place pour t'épanouir et tu développeras des aptitudes pour te bâtir un projet de vie enrichissant.

À l'Horizon, tu pourras rencontrer du personnel qualifié assurant ton encadrement (conseillère en orientation, éducateurs spécialisés, psychologue, psychoéducateur, travailleuse sociale, infirmière, orthopédagogue, technicienne de loisir, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), enseignants-ressources), le tout, dans le respect de ta personne et dans un climat qui favorisera ton estime personnelle et ta réussite.

Tu constateras que le partenariat avec ta famille demeure un atout important dans ta réussite. La communication est une priorité pour nous et nous lui donnons une place de choix tout au long de l'année scolaire. Des outils permettront, entre autres, à tes parents de suivre ton évolution, de te féliciter pour tes bons coups et de t'encourager à persévérer.

Au plaisir de faire plus ample connaissance avec toi !

L'équipe de l'École secondaire de l'Horizon



AMBASSADEURS »
2023-2024
ÉCOLE SECONDAIRE
DE L'HORIZON

**Évelyne Paradis et
Philippe Croteau**



École secondaire
de *L'Horizon*

200, rue Arlette-Fortin,
Lévis (Québec) G6Z 3B9
418 834-2320
horizon@cssdn.gouv.qc.ca
horizon.cssdn.gouv.qc.ca



3724, avenue des Églises,
Lévis (Québec) G6X 1X4
418 834-2462
etchemins@cssdn.gouv.qc.ca
esle.cssdn.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site cssdn.gouv.qc.ca;
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 **Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.**

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.

C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.

- 2 **Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.**

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

